

Plan d'amélioration communautaire Logement

ENSEMBLE,
CONSTRUISONS NOTRE FUTUR!



Formulaire de demande



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET INSTRUCTIONS	3
SECTION 2 - INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR.....	4
SECTION 3 – INFORMATIONS SUR LA PROPRIÉTÉ.....	5
SECTION 4 – DESCRIPTION DU PROJET	7
SECTION 5 – PROGRAMMES	9
SECTION 6 - VENTILATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION	10
SECTION 7 - INFORMATIONS FINANCIÈRES	11
SECTION 8 - AUTORISATION DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S) DU BIEN IMMOBILIER.....	12
SECTION 9 - DÉCLARATION ASSERMENTÉE.....	13
SECTION 10 - LISTE DE CONTRÔLE DES CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉLIGIBILITÉ.....	15
Admissibilité générale.....	15
Situation financière.....	15
Processus de demande	16
Allocation des fonds.....	16
Conformité réglementaire	17
Conditions et sanctions.....	17

Réservé à l'usage du personnel de bureau

Date de réception de la demande	
Heure de réception de la demande	HH:MM
Date de l'examen de la demande avec le demandeur	
Décision	☐ Approuvé ☐ Refusé
Montant approuvé	
Date d'envoi de la décision écrite	
Billet à ordre requis	☐ Oui ☐ Non ☐ Autre :
Note :	

SECTION 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET INSTRUCTIONS

1. Avant de remplir cette demande, veuillez prendre connaissance du [Plan d'amélioration communautaire Logement \(PAC Logement\)](#). Ce document décrit l'objectif, ainsi que les conditions et modalités de chaque programme incitatif.
2. Avant de soumettre une demande, il est recommandé d'avoir une consultation préliminaire avec la Directrice des services de développement économique. Veuillez vous référer aux coordonnées ci-dessous pour prendre rendez-vous.
3. Bien qu'un projet puisse être éligible à plus d'un programme incitatif, un même projet ne peut être éligible qu'une seule fois pour chaque programme incitatif. Les demandes ultérieures pour le même projet et pour le même programme dans les cycles budgétaires ou les années à venir ne seront pas prises en considération.
4. Si le demandeur n'est pas le propriétaire du bien immobilier, veuillez vous assurer que l'autorisation requise à la [section 8](#) du présent formulaire de demande est complétée et signée par le(s) propriétaire(s). Si l'autorisation du (des) propriétaire(s) n'est pas fournie, la demande ne sera pas prise en considération.
5. Joindre à la demande deux (2) devis pour toutes les dépenses éligibles et les pièces justificatives, y compris une copie du devis de l'entrepreneur. Assurez-vous que les informations relatives à l'entrepreneur figurent sur le devis soumis. L'équipe d'évaluation du PAC Logement peut demander des devis supplémentaires si ceux fournis semblent frauduleux.
6. Assurez-vous que toutes les informations et tous les documents requis soient fournis afin d'avoir la certitude que la demande est complète. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées. Prière de vous référer à la [section 10](#) du présent document « Liste de contrôle des critères généraux d'éligibilité ».

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Mireille Morrisette, directrice des services de développement économique, par téléphone au 705 362-4341, poste 1500, ou par courriel à mmorrisette@hearst.ca.

SECTION 2- INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Informations sur le demandeur		
Nom du demandeur	N° de téléphone à domicile	N° de téléphone au travail
Adresse courriel		
Adresse		Code postal
Nom(s) du(des) propriétaire(s) du bien immobilier (s'il(s) diffère(nt) du demandeur). L'autorisation du propriétaire est requise en vertu de la section 8 , si le demandeur n'est pas le propriétaire du bien immobilier.		
Nom du propriétaire	N° de téléphone à domicile	N° de téléphone au travail
Adresse		Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise agissant au nom du demandeur, le cas échéant.		
Nom de la personne agissant au nom du demandeur	N° de téléphone à domicile	N° de téléphone au travail
Adresse		Code postal
Localisation du bien immobilier en question		
N° de parcelle	Municipalité	
Adresse civique		

Avez-vous eu un entretien avec la Municipalité avant de soumettre cette demande?	☐ Oui ☐ Non
Si la réponse est oui, veuillez indiquer le nom du membre du personnel :	
Date de la rencontre:	

SECTION 3 – INFORMATIONS SUR LA PROPRIÉTÉ

Cette demande s'applique au bien immobilier suivant :

Adresse	
N° de parcelle	
Ville	
Province	
Code postal	

Décrivez l'utilisation actuelle de la propriété, y compris tous les bâtiments et structures existants.

Une partie de ce bien est-elle actuellement occupée ou utilisée à des fins locatives ? (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)	
Fins résidentielles	☐ Oui ☐ Non
Fins commerciales	☐ Oui ☐ Non
Finalités institutionnelles	☐ Oui ☐ Non
Actuellement vacant	☐ Oui ☐ Non
Combien d'unités d'habitation sont actuellement opérationnelles et prêtes à être occupées ?	
Quelle est la couverture actuelle du rez-de-chaussée pour l'usage commercial (le cas échéant) ?	
Cette propriété est-elle entièrement assurée ? <i>*Joindre une preuve d'assurance.</i>	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous connaissance d'ordonnances ou de privilèges grevant le bien ?	☐ Oui ☐ Non
Si la réponse est « oui », identifiez les ordonnances ou les privilèges :	
Si les terrains concernés sont vacants, quelle était l'utilisation antérieure de la propriété ?	

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE LOGEMENT**

Veuillez fournir toute autre information relative à l'utilisation actuelle de la propriété.

SECTION 4 – DESCRIPTION DU PROJET

Combien de nouveaux logements ce projet créera-t-il ?		
Ces nouveaux logements seront-ils considérés comme accès sans obstacles ?		☐ Oui ☐ Non
Quel est le calendrier prévu pour le projet de construction ?	Date de début :	
	Date d'achèvement :	
Envisagez-vous de réaliser une étude de faisabilité pour votre projet ?		☐ Oui ☐ Non
Votre projet inclut-il des frais de service professionnels ? (Par exemple, ingénieur, architectes, planificateurs, concepteurs, etc.)		☐ Oui ☐ Non
Votre projet inclut-il des frais de service administratifs ? (Par exemple, frais de permis, frais de demande de modification du zonage, etc.)		☐ Oui ☐ Non
Prévoyez-vous que votre projet entraînera une augmentation d'au moins 10000 \$ de la valeur de votre propriété ?		☐ Oui ☐ Non
Votre projet prévoit-il la conversion d'un espace résidentiel, d'un bâtiment à usage mixte ou d'un espace commercial en unités d'habitation supplémentaires ?		☐ Oui ☐ Non
Votre projet vise-t-il à créer des unités d'habitation supplémentaires au sein de votre propriété résidentielle ?		☐ Oui ☐ Non
Si oui, combien d'unités ?		☐ Un ☐ Deux
Votre projet est-il axé sur la construction d'un nouveau bâtiment multirésidentiel ? *Le terme « multirésidentiel » désigne plus d'un logement.		☐ Oui ☐ Non
Si la réponse est oui, combien d'unités seront incluses dans le nouveau bâtiment ?		
Le bien est-il actuellement desservi par des services publics municipaux ?		☐ Oui ☐ Non
Si ce n'est pas le cas, votre propriété est-elle située à proximité d'une infrastructure municipale ?		☐ Oui ☐ Non
D'autres autorisations sont-elles nécessaires pour votre projet ? Par exemple, une modification du Plan officiel, une modification du règlement de zonage, une dérogation mineure, un plan d'implantation, un permis de construire ou un permis de démolition sont-ils nécessaires ?		☐ Oui ☐ Non
Si la réponse est oui, prière de fournir plus de détails :		

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE LOGEMENT**

Veuillez fournir un aperçu du projet proposé.

Existe-t-il des risques suffisamment importants pour entraîner l'annulation du projet?

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE LOGEMENT**

SECTION 5 – PROGRAMMES

Veuillez vous reporter à la section Programmes incitatifs du Plan d'amélioration communautaire Logement et sélectionner tous les programmes incitatifs pour lesquels vous souhaitez soumettre une demande, en vous assurant que vous répondez aux critères d'éligibilité de chaque programme.

PROGRAMMES	SELECTIONNER LE PROGRAMME	DEVIS LES MOINS ÉLEVÉS	MAXIMUM ÉLIGIBLE	% ÉLIGIBLE	MONTANT D'UNITÉS	MONTANT ÉLIGIBLE
Programme de subvention pour étude de faisabilité	OUI	15,000.00 \$	5,000.00 \$	50%		5,000.00 \$
Programme de subvention pour service professionnels	OUI	25,000.00 \$	10,000.00 \$	50%		10,000.00 \$
Programme de subvention équivalente à l'augmentation fiscale	OUI					
Programme de subvention pour frais administratifs	OUI	50,000.00 \$	10,000.00 \$	100%		10,000.00 \$
Programme de subvention pour conversion d'espaces résidentiels locatifs, immeuble à usage mixte, ou commerciaux	NON	0.00 \$	10,000.00 \$	50%		0.00 \$
Unité de logement accessible	NON	0.00 \$	2,500.00 \$	50%		0.00 \$
Programme de subvention pour ajout d'unités secondaire	OUI	15,000.00 \$	10,000.00 \$	50%	2	7,500.00 \$
Unité de logement accessible	OUI	3,000.00 \$	2,500.00 \$	50%	1	1,500.00 \$
Programme de subvention pour construction de nouveaux logements locatifs multirésidentiels	NON	0.00 \$	25,000.00 \$	50%		0.00 \$
Unité de logement accessible	NON	0.00 \$	5,000.00 \$	50%		0.00 \$
Programme de subvention pour frais de raccordement aux services publics municipaux	NON	0.00 \$	50,000.00 \$	50%		0.00 \$
Programme de subvention pour frais de décharge	OUI	5,000.00 \$	10,000.00 \$	50%		2,500.00 \$
Total		113,000.00 \$				36,500.00 \$

Le montant total sollicité pour cette demande d'aide financière est de : _____

SECTION 6- VENTILATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Si le montant demandé à la [section 5](#) est supérieur ou égal à 50 000 \$, la version complète du budget doit être remplie. Référez-vous à la feuille de calcul Excel dans la section Dépenses pour ces informations. Si le montant demandé est inférieur à 50 000 \$, veuillez indiquer une ventilation des dépenses dans le tableau ci-dessous.

Quel est le coût total estimé du projet, toutes dépenses confondues? _____

Article	Montant
Honoraires des consultants (par exemple, conception, etc.)	
Matériel (si séparé)	
Équipement (par exemple, coûts de location si séparés)	
Frais du contractant	
Frais de permis	
Autre (veuillez préciser)	
Autre (veuillez préciser)	
Autre (veuillez préciser)	
COÛT TOTAL ESTIMÉ	

Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir deux (2) devis pour une dépense particulière, veuillez fournir une explication claire (par exemple, fournisseur unique, spécifications uniques, etc.).

SECTION 7- INFORMATIONS FINANCIÈRES

Dans cette section, nous devons connaître les sources de financement actuelles et le montant déjà obtenu pour le projet.

Si le montant demandé à la [section 5](#) est supérieur ou égal à 50000 \$, référez-vous à la feuille de calcul Excel de la section **Financement** pour obtenir ces informations.

Si le montant est inférieur à 50000 \$, veuillez indiquer une ventilation dans le tableau ci-dessous.

Article	Montant	Status (soumis, non-soumis, demande approuvée, demande refusée, autre)
Contribution demandée- PAC Logement		
Investissement du demandeur		
Investissement du propriétaire		
Financement par emprunt		
Subventions privées		
Subventions gouvernementales		
Autre (veuillez préciser)		
Autre (veuillez préciser)		

SECTION 8- AUTORISATION DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S) DU BIEN IMMOBILIER

Autorisations du (des) propriétaire(s)

Si le demandeur n'est pas le propriétaire du bien immobilier faisant l'objet de la présente demande, l'autorisation ci-dessous doit être complétée.

Autorisation du (des) propriétaire(s)

Je/nous, _____, suis/sommes le(s) propriétaire(s) du bien immobilier faisant l'objet de la présente demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'amélioration communautaire Logement de la Ville de Hearst. J'autorise/nous autorisons par la présente _____ à faire cette demande en mon/notre nom.

Date

Signature du propriétaire

Signature du propriétaire

SECTION 9- DÉCLARATION ASSERMENTÉE

PAR LA PRÉSENTE, JE DÉPOSE UNE DEMANDE d'aide financière auprès de la Corporation de la Ville de Hearst dans le cadre du Programme d'amélioration communautaire Logement afin d'effectuer les travaux précisés dans la présente demande conformément aux modalités du programme d'incitatifs exposé dans le Programme d'amélioration communautaire Logement.

J'ACCEPTE/NOUS ACCEPTONS par la présente de respecter les lignes directrices en matière de conception définies dans ledit plan et les conditions des programmes d'incitation.

JE RECONNAIS/NOUS RECONNAISSONS et déclarons que tout incitatif financier accordé à ce projet peut être réduit ou annulé à la discrétion de la Corporation de la Ville de Hearst, si les travaux convenus ne sont pas achevés conformément aux conditions desdits programmes d'incitatifs, ou si les consultants/entrepreneurs/fournisseurs ne sont pas payés, ou si les travaux sont interrompus pour quelque raison que ce soit, ou si je manque/nous manquons de quelque façon que ce soit à mes/nos obligations en tant que demandeur/propriétaire dans le cadre dudit programme.

JE RECONNAIS/NOUS RECONNAISSONS PAR LA PRÉSENTE que la Corporation de la Ville de Hearst ne sera pas responsable des coûts encourus par moi/nous dans la préparation de cette demande ou pour les travaux entrepris et commencés dans le cadre de ce projet avant l'approbation écrite de ladite Corporation.

J'AUTORISE/NOUS AUTORISONS par la présente la Corporation de la Ville de Hearst à fournir aux propriétaires subséquents et aux parties intéressées de la propriété en question, toute étude, tout plan, tout dessin et toute spécification pouvant être produits aux fins de la présente demande et des travaux prévus, si je manque/nous manquons de quelque façon que ce soit aux conditions des programmes d'incitatifs et que les travaux sont par la suite interrompus.

J'ACCEPTE/NOUS ACCEPTONS de maintenir une couverture d'assurance complète, y compris une couverture de responsabilité civile, à jour sur la propriété faisant l'objet de la présente demande et je fournirai/nous fournirons une preuve de cette couverture à la Corporation de la Ville de Hearst.

J'ATTESTE/NOUS ATTESTONS par la présente que les renseignements fournis dans la présente demande, y compris tous les renseignements fournis à l'appui de la présente demande, sont véridiques, exacts et complets à tous égards et qu'ils peuvent être vérifiés par la Corporation de la Ville de Hearst à sa propre discrétion. Si l'une ou l'autre des informations fournies dans la présente demande est ou devient ultérieurement fausse, incorrecte et/ou incomplète, je conviens/nous convenons par la présente que la Corporation de la Ville de Hearst peut immédiatement annuler toute aide financière fournie et que le remboursement intégral de toute somme déjà avancée devient exigible et payable avec intérêt. Le fait que la Corporation de la Ville de Hearst ne vérifie pas les renseignements fournis dans le présent document ne constitue pas une renonciation à son droit de le faire.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE LOGEMENT**

JE DÉCLARE/NOUS DÉCLARONS PAR LA PRÉSENTE que je ne suis/nous ne sommes pas impliqué(s) dans une action ou une procédure en cour comportant une ou des demandes de dommages-intérêts contre la Corporation de la Ville de Hearst.

Signature du demandeur/propriétaire

Date

Signature du demandeur/propriétaire

Date

Signature du propriétaire

Date

Signature du propriétaire

Date

Signature du propriétaire

Date

SECTION 10- LISTE DE CONTRÔLE DES CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉLIGIBILITÉ

Admissibilité générale

- ❖ Les programmes d'incitatifs ont été développés pour inciter la construction et la création de logements locatifs supplémentaires. La construction d'une résidence privée (maison) n'est pas admissible aux programmes d'incitatifs.
- ❖ Les représentants désignés de la Ville de Hearst se réservent le droit d'inspecter les propriétés jugées admissibles aux programmes d'incitatifs.
- ❖ Les projets proposés doivent représenter une amélioration par rapport aux conditions existantes, et non un simple remplacement de matériaux, de revêtements et de toitures, ou de structures dans le cadre d'un cycle de vie normal. Les projets proposés doivent créer une nouvelle unité.
- ❖ La propriété en question doit être située dans la zone de projet du PAC, telle que désignée par l'arrêté municipal au moment de la demande.
- ❖ Si le demandeur n'est pas le propriétaire de la propriété, ce dernier doit fournir le consentement écrit du propriétaire pour soumettre une demande.

Situation financière

- ❖ La propriété ne doit pas être en situation d'impôts fonciers impayés au moment de la soumission de la demande et jusqu'à l'obtention d'une subvention dans le cadre de ce programme d'incitatifs.
- ❖ La somme totale des incitatifs versés dans le cadre de ce programme ne doit pas dépasser 50 % des coûts admissibles pour la propriété. Le calcul exclut le montant accordé sous le Programme de subvention équivalente à l'augmentation fiscale. L'ajout du montant accordé sous le Programme de subvention équivalente à l'augmentation fiscale ne doit pas faire en sorte que la somme totale des incitatifs versés dépasse 100 % des coûts admissibles pour la propriété.
- ❖ La Ville de Hearst se réserve le droit d'auditer les coûts de tous les travaux qui ont été approuvés dans le cadre de l'un des programmes d'incitatifs, aux frais du demandeur.
- ❖ Toute demande de subvention doit présenter une estimation budgétaire du projet. Lorsque d'autres sources de financement ou de subvention sont prévues ou ont été obtenues, ces sources doivent être déclarées dans le cadre de la demande.
- ❖ Dans certains cas, un contrat de bail peut être demandé.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE LOGEMENT

Processus de demande

- ❖ Une demande ne peut être acceptée qu'avant le début des travaux d'amélioration, de réhabilitation ou de construction. Les travaux et les études entamés avant le dépôt de la demande ne sont pas admissibles.
- ❖ La Ville de Hearst se réserve le droit de mettre fin à ses programmes d'incitatifs à tout moment. Cependant, les projets admissibles continueront de recevoir les incitatifs approuvés.
- ❖ Le demandeur doit fournir au moins deux (2) devis pour les travaux, les plans ou les conceptions requis au moment de la demande d'incitatifs financiers, ou le demandeur doit expliquer la raison pour laquelle il est impossible d'obtenir deux (2) devis. Le calcul des subventions accordées sera basé sur la soumission la plus basse au moment du dépôt de la demande. Certains programmes peuvent n'exiger qu'un seul devis s'il s'agit d'un service spécialisé nécessaire.
- ❖ Les candidatures au programme seront soumises au personnel et examinées par l'équipe d'évaluation du Plan d'amélioration du comité du logement.
- ❖ Des photos ou tout autre appui visuel démontrant l'état actuel de la propriété admissible devront être fournis et joints au formulaire de demande.
- ❖ Les plans, rapports, estimations, contrats et autres informations pertinentes seront nécessaires pour comprendre le concept du développement proposé.

Allocation des fonds

- ❖ Les fonds seront attribués selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».
- ❖ Toutes les demandes sont conditionnelles à la disponibilité de fonds.
- ❖ La Ville n'est pas responsable des coûts encourus par un demandeur dans le cadre de programmes d'incitatifs financiers supplémentaires. Les montants approuvés seront déterminés en fonction de la soumission la moins élevée au moment de la demande, et non en fonction de la facture finale après l'exécution du projet ou de l'activité pour laquelle la demande a été déposée.
- ❖ Le montant total des subventions pour un même projet ne peut excéder 150 000 \$. Ceci exclut le montant accordé sous le Programme de subvention équivalente à l'augmentation fiscale.
- ❖ La subvention sera versée une fois que les travaux liés à la subvention seront exécutés, qu'une preuve de paiement et de location sera présentée et que les inspections finales des bâtiments auront eu lieu.
- ❖ Les demandeurs admissibles peuvent solliciter un ou plusieurs des programmes d'incitatifs contenus dans le présent plan. Aucun programme ne peut être utilisé pour payer le même coût admissible.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE LOGEMENT

Conformité réglementaire

- ❖ Le projet doit respecter toutes les exigences du Règlement de zonage de la Ville de Hearst et doit être conforme au Plan officiel de la région d'amiengagement de Hearst.
- ❖ Les propriétés visées par les projets doivent être situées dans les limites de la ville de Hearst.
- ❖ Les exigences du Code du bâtiment de l'Ontario doivent être respectées et un permis de construction doit être obtenu.
- ❖ Tous les travaux et toutes les améliorations approuvées doivent être conformes aux lois applicables.
- ❖ La Ville procédera à une évaluation finale du projet pour s'assurer que ce dernier correspond aux détails fournis lors de la demande de subvention.

Conditions et sanctions

- ❖ Une entente entre la Ville et le propriétaire sera nécessaire. Si un immeuble locatif bénéficiant d'un programme d'incitatifs dans le cadre d'un programme est vendu, le nouveau propriétaire doit conclure une nouvelle entente avec la Ville.
- ❖ Si un demandeur ne respecte pas une exigence du programme ou toute autre exigence de la Ville de Hearst, la Ville peut retarder, réduire ou annuler son approbation aux programmes d'incitatifs.
- ❖ Les unités résidentielles supplémentaires bénéficiant du Programme de subvention pour l'ajout d'unités secondaires ne sont pas autorisées à être utilisées comme hébergement à court terme, tel que Airbnb ou similaire.
- ❖ Les subventions approuvées s'appliquent au propriétaire enregistré ou au propriétaire ou locataire du terrain et du bâtiment. Le nom de tous les propriétaires doit figurer sur la demande. Un locataire doit obtenir l'accord du propriétaire avant de soumettre une demande.
- ❖ L'engagement à un programme peut être annulé si les travaux ne sont pas débutés avant l'échéance convenue dans l'entente ou si le permis de construction est révoqué par le Chef du service du bâtiment.
- ❖ Les personnes impliquées dans la demande, qu'il s'agisse du demandeur principal ou des propriétaires concernés, ne doivent avoir aucun paiement en retard (arrérage) envers la Ville de Hearst. Cela peut inclure des impôts impayés, des amendes ou d'autres obligations financières. La portée de cette exigence englobe non seulement les dettes envers la Municipalité (Ville de Hearst) elle-même, mais également envers toutes les entreprises ou corporations détenues par la Ville de Hearst.